

Révision du Règlement Local de Publicité



DOSSIER APPROUVÉ

RÈGLEMENT
LOCAL DE
PUBLICITÉ
DE SAINT-DENIS

OCTOBRE 2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205005-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Signé électroniquement par :
La Maire
06/11/2020



Ericka BAREIGTS

SOMMAIRE GENERAL

CONTENU DU DOSSIER DE RLP

1- Rapport de présentation

2- Règlement

3-Annexes

3-1 Annexe 1 - Documents graphiques

3-1-1 / PLANCHE GLOBALE

3-1-2/ CENTRE-VILLE - SOURCE - VAUBAN CAMELIAS - MARCADET

3-1-3/ BUTOR STE-CLOTILDE - CHAUDRON - PRIMA

3-1-4/ BOIS DE NEFLES - MOUFIA -BRETAGNE - DOMENJOD

3-1-5/ BELLEPIERRE - MONTGAILLARD - BRULE - ST-FRANCOIS

3-1-6/ MONTAGNE 8EME

3-1-7/ MONTAGNE 15EME

3-2 Annexe 2- Arrêté fixant les limites d'agglomération

3-3 Annexe 3- Cartographie

Les interdictions légales de publicité

3-4 Annexe 4 - Cartographie

Les emplacements réservés à l'affichage libre

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205005-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Signé électroniquement par :
La Maire
06/11/2020



Ericka BAREIGTS

OCTOBRE 2020